

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Thursday, March 10, 1988

• 1539

The Chairman: Since I now see a quorum, I will call to order this first meeting of the Legislative Committee on Bill C-273. I note that no representative of the New Democratic Party is present, and I understand that Mr. Cassidy, who represents that party, will not be able to attend. If he does, we will inform him of whatever it is we have done at that point.

• 1540

The first order of business is the documentation of my appointment as chairman. I am told I must read a letter addressed to me and signed by Mr. Marcel Danis, MP, Deputy Speaker. He says:

Pursuant to the Standing Order 93.(2), this is to confirm your appointment as chairman of the legislative committee on Bill C-273, An Act respecting political rights of public employees.

That is recorded and filed with the committee. The order of reference will be read by the clerk, Ms Kingston.

The Clerk of the Committee: The order being read for the second reading in reference to a legislative committee of Bill C-273, An Act respecting political rights of public servants. Mr. Daubney, seconded by Mr. Ravis, moved the bill now be read a second time and referred to a legislative committee.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to. Accordingly, the bill was read the second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: The next item is the routine business of approving two motions: the first dealing with printing when a quorum not present, and the second dealing with the printing of issues of the records, *Minutes of Proceedings and Evidence*.

The motion is that the chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided not less than three members of the committee are present.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: It is also moved that the committee print 750 copies of *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: It says adjournment to call of the Chair, but I think we could take time to discuss our future process and proceedings. Could we?

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le jeudi 10 mars 1988

Le président: Je vois que nous avons le quorum et nous allons commencer cette première réunion du Comité législatif sur le projet de loi C-273. Je vois qu'aucun député du Nouveau Parti démocratique n'est présent et je crois savoir que M. Cassidy qui représente ce parti ne pourra pas assister à cette réunion. S'il vient, nous l'informerons de ce que nous aurons fait avant son arrivée.

Le premier point à l'ordre du jour est la documentation concernant ma nomination comme président. On m'informe que je dois lire la lettre que m'a envoyée M. Marcel Danis, député et Président suppléant de la Chambre. Je cite:

Conformément au paragraphe 93.(2) du Règlement, la présente vous confirme votre nomination comme président du Comité législatif sur le projet de loi C-273, Loi sur les droits politiques des fonctionnaires.

Cette lettre est portée au procès-verbal et la greffière, M^{me} Kingston, va lire l'ordre de renvoi.

La greffière du Comité: Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-273, Loi sur les droits politiques des fonctionnaires. M. Daubney, appuyé par M. Ravis, propose que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée. En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Dans les autres travaux courants, nous devons approuver deux motions, la première concernant l'impression à défaut de quorum et la deuxième l'impression des fascicules des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité.

Il est proposé dans la motion que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression à défaut de quorum pourvu qu'au moins trois membres du Comité soient présents.

Des voix: D'accord.

Le président: Il est aussi proposé que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ces *Procès-verbaux et témoignages*.

Des voix: D'accord.

Le président: Il est ensuite question de l'ajournement jusqu'à nouvelle convocation du président, mais je pense que nous pourrions prendre le temps de discuter de nos travaux et délibérations futurs. Est-ce possible?